

CONVOCAATION

Séance du conseil communal du 29 février 2024 à 14:30 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 29 février 2024 à 14:30 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

En séance publique :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2024
2. Notification de l'approbation ministérielle du budget rectifié 2023 et du budget 2024
3. Approbation de la convention GAL LEADER Miselerland
4. Désignation d'un délégué et d'un délégué suppléant auprès du LEADER Miselerland
5. Désignation de membres de la commission paritaire du Jousefshaus à Remich
6. Approbation d'une convention avec la Beschäftigungsinitiativ Réimecher Kanton (BIRK)
7. Approbation d'un règlement communal relative à la mise-à-disposition de salles communales
8. Approbation d'un règlement-taxe relative à la mise-à-disposition de salles communales
9. Approbation d'un règlement communal relatif aux subsides à la mobilité douce
10. Approbation d'un plan stratégique de protection de la nature
11. Approbation du plan d'aménagement particulier Am Paesch III à Waldbredimus
12. Confirmation de règlements de circulation temporaire d'urgence
13. Informations du collège échevinal et questions des conseillers
14. Approbation de titre de recettes

Ainsi fait à Bous le 21 février 2024

Le président

Le secrétaire

